

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### INTERNATIONAL TOURISM INVESTMENT -SICAF- -ITI SICAF-

Siège social : 59, avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis -

La Société International Tourism Investment SicaF -ITI- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2006 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2007. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Moncef Boussanouga ZAMMOURI .

#### BILAN Arrêté au 31 Décembre 2006 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

#### ACTIFS

LIBELLES	31/12/2006	31/12/2005
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>		
<b><u>Actifs Immobilisés</u></b>		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0
MOINS :AMORTISSEMENTS	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 543 736	8 443 860
MOINS :PROVISIONS	-3 901 974	-1 325 561
	<b>3 641 762</b>	<b>7 118 299</b>
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>3 641 762</b>	<b>7 118 299</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>		
Autres actifs courants	390 657	286 582
Placements et autres actifs financiers	3 343 044	3 337 991
Liquidités et équivalents de liquidité	23 973	48 563
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>3 757 673</b>	<b>3 673 135</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>7 399 436</b>	<b>10 791 435</b>

#### CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

LIBELLES	31/12/2006	31/12/2005
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
CAPITAL SOCIAL	10 000 000	10 000 000
RESERVES LEGALES	67 721	67 721
RESULTATS REPORTES	- 136 117	- 72 537
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 2 866 879	- 63 580
<b>TOTAL DES CAPITAUX AVANT AFFECTATION</b>	<b>7 064 725</b>	<b>9 931 604</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>		
* <b>PASSIFS NON COURANTS</b>	-	-

<b>Total des passifs non courants</b>		
<b>* PASSIFS COURANTS</b>	-	-
FURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	22 749	30 000
AUTRES PASSIFS COURANTS	310 291	829 763
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	1 678	68
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>334 711</b>	<b>859 831</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>334 711</b>	<b>859 831</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX ET PASSIFS</b>	<b>7 399 436</b>	<b>10 791 435</b>

**ÉTAT DE RÉSULTAT AU 31/12/2006**

LIBELLES	31/12/2006	31/12/2005
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	-	-
* REVENUS	400 042	227 379
* AUTRES PRODUITS D EXPLOITATION	301	272
<b>TOTAL DES PRODUITS D EXPLOITATION</b>	<b>400 343</b>	<b>227 652</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	-	-
* HONORAIRES	10 858	2 799
* SERVICES BANCAIRES	220	1 528
* DIVERS SERVICES EXTERIEURS	5 640	3 278
* CHARGES DE PERSONNEL	70 000	70 000
* IMPOTS ET TAXES	2 752	2 940
* DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-	11 917
* DOTATIONS AUX C.PROVISIONS	2 576 413	166 659
<b>TOTAL DES CHARGES D EXPLOITATION</b>	<b>2 665 883</b>	<b>259 121</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 2 265 540</b>	<b>- 31 470</b>
<b>CHARGES FINANCIERS</b>	-	-
* CHARGES FINANCIERES	815	1 402
* GAINS ORDINAIRES		4 767
* AUTRES PERTES ORDINAIRES	600 124	619
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</b>	<b>- 2 866 479</b>	<b>- 28 725</b>
* IMPOTS SUR LES BENEFICES	400	34 855,026
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS</b>	<b>- 2 866 879</b>	<b>- 63 580</b>
* ELEMENTS EXTRAORDINAIRES (gains/pertes)		
<b>RESULTAT NET DE L EXERCICE</b>	<b>- 2 866 879</b>	<b>- 63 580</b>
* EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES		
<b>RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE</b>	<b>- 2 866 879</b>	<b>- 63 580</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE COMPARE AU 31 DECEMBRE 2006/2005**

LIBELLES	2006	2005
<b>TRESORERIE D'EXPLOITATION</b>	-	-
Clients	164 228	188 738
Fournisseurs et personnel	- 155 212	- 150 357

Etat impots et taxes	-	20 210	-	20 355
<b>TRESORERIE D'EXPLOITATION</b>	-	<b>11 193</b>		<b>18 026</b>
<b><u>TRESORERIE D'INVESTISSEMENT</u></b>				
Encaissement Prov de la cession d'immob corp				21 450
Décaissement prov.de l'acquisition d'immob.corp				
Décaissement prov.de l'acquisition d'immob.financières	-	15 000	-	45 000
Encaissement Prov de la cession d'immob financières				
<b>TRSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>	-	<b>15 000</b>	-	<b>23 550</b>
<b>TRESORERIE DE FINANCEMENT</b>				
<b>TRSORERIE DE FINANCEMENT</b>				
<b>Variation de trésorerie</b>	-	<b>26 193</b>	-	<b>5 524</b>
<b>TRESORERIE DEBUT DE PERIODE</b>		<b>48 495</b>		<b>54 020</b>
<b>TRESORERIE FIN DE PERIODE</b>		<b>22 302</b>		<b>48 495</b>

ACTIFS :

**NOTE N° 1 / Immobilisations financières :**

La valeur nette des immobilisations financières s'élève à la clôture de l'exercice 2006 à 3 641 762DT contre 7 118 299 DT au 31 décembre 2005 réalisant ainsi une diminution de 3 476 537DT ainsi détaillée entre les différents comptes de cette rubrique :

Libellé	2006	2005	Variation
* Participations :	5 401 482	6 301 606	- 900 124
* Titres cotés :	2 142 253	2 142 253	0
<b>Valeurs Brutes</b>	<b>7 543 736</b>	<b>8 443 860</b>	<b>-900 124</b>
(-) Provision titres cotés	-1.046.294	-1.325.561	279 267
(-) Prov. titres .non cotés	-2 855 680		- 2855 680
<b>Valeurs Nettes</b>	<b>3 641 762</b>	<b>7.118.299</b>	<b>- 3 476 537</b>

• **Participations :**

La valeur de 5.401.482 DT inscrite au bilan correspond au prix de revient des titres détenus dans le porte-feuille de la société, soit :

° Hôtel Palm Beach Palace Djerba	707.882 DT
° Palm Beach Gestion	2.618.600 DT
° Carthage Tours	2.075.000 DT
<b>Total</b>	<b>5.401.482DT</b>

• **Titres cotés :**

La valeur des titres cotés au 31/12/2006 s'élève à 2 142.253 DT provisionnée à concurrence de 1.046.294DT, contre 2.142.253DT au terme de l'exercice 2005 provisionnée à hauteur de 1.325.561DT. Elle se détaille comme suit :

Titres	2006			2005		
	Quantités	Valeurs	Provisions	Quantités	Valeurs	Provisions
* STB – A	2 000	25 240	5 628	2 000	25 240	15 538
* PBHT - A	53.115	454 274	217 912	53.115	454 274	224 817
* PBHT – ADP	179 771	1641 166	814 220	179 771	1641 166	1 073 090
* CARTE - A	650	21 541	8 534	650	21 541	12 116
* AL KIMIA -( A)	1	32	0	1	32	0
<b>Total</b>	<b>235.537</b>	<b>2.142.253</b>	<b>1.046.294</b>	<b>235.537</b>	<b>2.142.253</b>	<b>1.325.561</b>

**NOTE N° 2/ Autres actifs courants:**

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2006 à 390 657DT contre 286 582DT au 31 Décembre 2005 enregistrant une variation de 104 075DT

Le solde de la rubrique se détaille comme suit :

° Etat impôts et taxes :	314 424 DT
° Produits à recevoir :	4 734 DT
° Débiteurs Crédeurs Divers :	71 498 DT

**NOTE N° 3/ Placements et autres actifs financiers :**

Les valeurs placées au terme de l'exercice 2006 se chiffrent à 3 343 044 DT contre 3 337 991DT au 31 décembre 2005.

Elles correspondent à des souscriptions en :

**\* Billets de trésorerie**

émises par:

* PBHT	2 750 000	DT
* Carthage tours	500 000	DT
* P.B.Gestion	70 000	DT

* 29 Actions Amen Fidelity-sicav	23 044	DT
----------------------------------	--------	----

+ 146 Amen 1ère (actions)

<b>Total</b>	<b>3.343.044</b>	<b>DT</b>
--------------	------------------	-----------

**NOTE N° 4 / Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique totalise un montant de 23 973DT au 31 décembre 2006 contre 48 563DT au 31 décembre 2005 enregistrant une variation négative de 24 590DT.

Le détail de la rubrique est comme suit :

Chèque en caisse	21450DT
BT compte n° 02.301802.0	30DT
ATB	272DT
BT 50 301 802	896DT
AB 131 991	1325DT
<b>Total</b>	<b>23 973DT</b>

**NOTE N° 5 / Capitaux propres :**

Par rapport à l'exercice précédent, les capitaux propres avant résultat ont connu une diminution de 63.580DT se détaillant comme suit :

DESIGNATION :	2006	2005	Variation
• Capital :	10.000.000	10.000.000	0
• Réserves légales :	67.721	67.721	0
• Résultats reportés :	-136.117	-72.537	-63.580
<b>Capitaux propres avant résultat :</b>	<b>9.931.604</b>	<b>9.995.184</b>	<b>-63.580</b>
• Résultat de l'exercice :	-2 866 879	-63 580	-2 803 299
<b>TOTAL</b>	<b>7 064 725</b>	<b>9.931.604</b>	<b>-2 866 879</b>

PASSIFS :

**NOTE N° 6 / Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les dettes envers les fournisseurs et les comptes rattachés sont évaluées à 22 749DT au 31 décembre 2006 se détaillant comme suit :

- Effet à payer : 15.000DT (Traite JAZI).
- Maître Makram LAKOUD : 49DT
- Me BOUSSAYENE & KNANI : 7.700DT

**NOTE N° 7 / Autres passifs courants :**

Les autres passifs courants totalisent 310 291 DT au 31 décembre 2006 se détaillant comme suit :

Désignation :	2006	2005
• Personnel et comptes rattachés :	4 469	8 222
• Etat impôts et taxes :	1 580	1 680
• Produits constatés d'avance :	19 046	28 107
• Créditeurs divers :	277 371	783 929
• Autres charges à payer :	7 825	7 825
<b>Total</b>	<b>310 291DT</b>	<b>829.763DT</b>

**NOTE N° 8 / Concours bancaires et autres passifs financiers :**

Le solde de cette rubrique est de 1671DT au 31 décembre 2006 et relatif aux comptes suivants :

Compte intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS	68DT
AB 105 614	1603DT
<b>Total</b>	<b>1671 DT</b>

**NOTE N°9/ ETAT DE RESULTAT:**

L'exploitation de l'exercice 2006 s'est soldée par un résultat déficitaire après impôts de -2 866 879DT contre un déficit net de -63.580DT au 31 Décembre 2005, enregistrant ainsi une diminution de 2 803 299DT.

Au cours de cet exercice on a enregistré une augmentation des revenus qui ont passé de 227 652 à la clôture de l'exercice 2005 à 400 343DT au 31/12/2006, cette augmentation est due à la constatation de la plus value sur la cession des actions détenues par ITI dans le Capital de la Société ABIR.

Les charges d'exploitation ont connu une baisse durant l'exercice 2006. Cette diminution s'explique principalement par les dotations aux provisions qui ont passé de 166 659DT au 31/12/2005 à 2 576 413DT au 31/12/2006 au cours de cet exercice on a provisionné les participations de la Société dans les autres sociétés du Groupe.

Durant l'exercice 2006, on a constaté une perte de 600 124DT sur la participation de ITI dans le Capital de la Société Palm Beach Gestion, cette perte résulte de la réévaluation des actions Palm Beach Gestion et Palm Beach Tozeur après absorption de cette dernière par Palm Beach Gestion. En effet la valeur réelle de ces actions est de 2.618.600DT alors que leur valeur comptable était de 3.218.724DT.

**NOTE N°10 : NOTE RELATIVE AUX FLUX DE TRESORERIE :**

- Les décaissements pour acquisition d'immobilisations financières, au cours de l'exercice 2006 s'élèvent à 15 000DT qui représentent le règlement de la participation dans le capital de Carthage Tours.

***RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES*****MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE INTERNATIONAL TOURISM INVESTMENT –ITI –SICAF-**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que votre assemblée générale a bien voulu nous confier et conformément aux dispositions des articles 258 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons examiné le bilan de la société **International Tourism Investment –ITI Sicaf-** arrêté au 31 décembre 2006, totalisant la somme de **7 399 436 DT** et l'état de résultat dégageant un déficit net de **2 866 880 DT**, l'état des flux de trésorerie dégageant une variation négative de **26 193 DT**.

L'arrêté de ces états financiers relève de la responsabilité des organes de direction et d'administration de votre société. Notre responsabilité couvre l'opinion que nous exprimons ci-après sur la base de nos travaux d'audit.

Nous avons mis en oeuvre les procédures d'audit, conformément aux normes de révision généralement admises et qui ont comporté une analyse des procédures de contrôle interne, nous permettant ainsi d'apprécier la validité des évaluations et jugements traduits dans les états financiers et également les contrôles par sondages et la vérification des documents comptables que nous avons considéré nécessaires, eu égard, aux règles de diligences normales.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, fournissent un fondement raisonnable à notre opinion.

Les états financiers (bilan, état de résultat, état des flux de trésorerie et notes aux états financiers) qui vous sont présentés ont été établis selon la forme préconisée par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Nos travaux d'audit ont révélé le dépassement de la limite prévue par l'article 466 du code des sociétés commerciales, et ce pour les participations croisées avec les sociétés CARTHAGE TOURS, PBPALACE TOZEUR et PBHT. La société a pris en 2004 des dispositions pour régulariser la situation mais qui n'ont pas été mise en application jusqu'au moment de notre intervention.

Compte tenu des diligences que nous avons mises en œuvre et sous réserve du point cités ci dessus, nous certifions que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2006 sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que la situation financière de la société **International Tourism Investment ITI -SICAF**.

Nous avons examiné le rapport du conseil d'administration destiné aux actionnaires. Les informations d'ordre comptable qui y figurent sont conformes à celles présentées dans les états financiers.

**Tunis, le 11 avril 2007**

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 et 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE INTERNATIONAL TOURISM INVESTMENT –ITI –SICAF-**

L'article 200 vise les conventions conclues par le président ou le directeur général, les directeurs généraux adjoints et les membres du conseil d'administration avec la société ou avec les tiers. Celles ci concernent les opérations suivantes :

- Les prêts, avances, subventions, garanties et sûretés sous quelle que forme qu'elles soient au profit des tiers, actionnaires, dirigeants, membres du conseil d'administration et aux conjoints, ascendants, descendants des personnes ci dessus citées, ainsi qu'à toute personne interposée.
- La cession des fonds de commerce ou de l'un des éléments qui les composent.
- Les emprunts importants conclus au profit de la société et dont le plafond est fixé par les statuts.
- La location gérance des fonds de commerce.

L'article 475 du code des sociétés commerciales vise les conventions conclues entre la société mère et l'une des sociétés filiales ou entre sociétés appartenant au groupe.

En application des dispositions de ces articles, nous vous informons que la société ITI-SICAF a effectué des opérations avec les sociétés Carthage Tours, Palm Beach Gestion et PBHT et que ces opérations ont été conclues dans les conditions normales de relation entre fournisseurs et clients.

Votre conseil d'administration ne nous a informé d'aucune autre convention susceptible d'entrer dans le cadre de cet article.

**Tunis, le 11 avril 2007**

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**